



HAL
open science

Version d'auteur : "Note de synthèse : les habitations coloniales de Rémire-Montjoly (Guyane)"

Caroline Carlon

► To cite this version:

Caroline Carlon. Version d'auteur : "Note de synthèse : les habitations coloniales de Rémire-Montjoly (Guyane)". [Rapport de recherche] Caroline Carlon, consultante en recherches historiques; Cabinet Bortolussi, ACMH. 2013. hal-03823958

HAL Id: hal-03823958

<https://hal.science/hal-03823958>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Note de synthèse : les habitations coloniales de Rémire-Montjoly (Guyane)

N.B : Version d'auteur, document de travail. Il s'agit de plusieurs notes de synthèse réalisées pour le cabinet Pierre Bortolussi, ACMH en 2013-2014. Les photographies ont été faites par les soins de l'auteur aux ANOM ainsi qu'aux Archives Départementales de Guyane.

Les habitations coloniales Artur et Pascaud

L'habitation coloniale est l'héritière d'un processus historique amorcé par la découverte du continent américain par les Européens. Au départ, il s'agit d'une concession accordée pour mettre en valeur un territoire conçu comme vacant. Cette réalité juridique relève ainsi d'un ensemble de règlements spécifiques qui définissent sa localisation, ses dimensions, les droits et les devoirs des propriétaires. Elle a ensuite la consistance matérielle d'une exploitation agricole et ne se résume pas ~~en~~ à une maison de maître mais comprend l'ensemble des bâtiments domestiques et industriels, ainsi que les terres, les cultures, les esclaves, le bétail et tous les ustensiles nécessaires à la vie sur l'exploitation. On y cultive d'abord le tabac, puis l'indigo, la canne à sucre, le coton, le café et le cacao.

L'habitation coloniale développe très vite une architecture propre : les recommandations techniques et architecturales tiennent compte des réalités climatiques et géologiques de la région. L'ouvrage du Chevalier de Préfontaines, *Maison rustique, à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne*, publié en 1763¹, est un véritable guide pour qui souhaite installer une habitation en Guyane et plus généralement dans l'Amérique tropicale ou subtropicale. En Guyane, les bâtiments des habitations sont construits en utilisant les ressources végétales et minérales du pays. L'abondance du bois dans la région explique la prédominance de ce matériau dans la construction. La pierre est rare, sauf dans les grandes habitations, même si le Chevalier de Préfontaines mentionne dans son ouvrage l'utilisation de la roche à ravet pour les murs auxquels on adosse les cheminées, car, fréquente dans la région, elle se taille facilement et résiste au feu. Les murs de pierre ou de briques sont

¹ ANOM BIB ECOL Res790, Préfontaines, Chevalier de, *Maison rustique à l'usage des habitants de la partie de la France équinoxiale connue sous le nom de Cayenne*, Paris, Bauche, 1763.

assemblés avec du mortier de terre, très pauvre en chaux, du fait de l'absence de calcaire dans le sol guyanais. Les couvertures sont fréquemment en briques de bois de wapa.

On peut dire que les habitations modèlent l'espace colonial de la Guyane de la fin du XVII^e siècle au milieu du XIX^e siècle. A la fin du XVII^e siècle, elles s'éparpillent dans l'île de Cayenne, dans les basses vallées de l'Approuage et de l'Oyapock à l'est de la ville, ainsi que dans celles de Kourou et de Sinnamary à l'ouest. Au XVIII^e siècle, les habitations ne gagnent pas de nouveaux espaces mais se densifient. La voie d'eau étant le seul moyen de communication des habitations entre elles et entre ces dernières et la seule ville de la colonie, Cayenne, elles s'établissent sur les rives des cours d'eau et des canaux. Ainsi, les habitants de Rémire et du Roura, par les travaux de la crique Fouillée, peuvent être à deux ou trois heures de pirogue de Cayenne. Rémire devient alors le lieu de résidence de l'élite coloniale locale.

L'habitation Artur ou Le Diamant

L'emprise foncière de l'habitation Artur ou Le Diamant montre une composition ancienne dont le cadastre actuel porte encore témoignage. La famille Courant est à l'origine de cette habitation et de 1728 à 1838 on constate une alternance de propriété entre la famille Courant et la famille Artur, dont le patronyme a été retenu pour nommer l'habitation aujourd'hui, comptant toutes deux des conseillers au Conseil Supérieur de Cayenne.

Jacques-François Artur est né à Caen le 11 avril 1708 de Jacques Artur, sieur de Hauteterne, de vieille famille protestante, et de Anne Le Picard de Vasmenil. Médecin et scientifique, il obtient en 1735 le brevet de médecin du Roi à Cayenne². Correspondant de l'Académie des Sciences et de la Société Royale de Londres, il se passionne pour la Guyane, ses curiosités, son histoire et son économie, comme en témoigne son ouvrage, *Histoire des colonies françaises de la Guiane*, le premier ouvrage scientifique sur l'histoire de la Guyane³. Il se marie le 7 février 1746 à une jeune créole, Marie-Rose Françoise Mitifieu. En 1749, le 10 mai, sa femme et lui signent l'acte d'acquisition d'une habitation à Rémire appartenant à François Courant et Marie-Claude Burnaf, son épouse.⁴ C'est une habitation de taille moyenne composée de trois terrasses,

² ANOM série E numérisée, f° 402.

³ Artur Jacques-François, *Histoire des colonies françaises de la Guiane*, transcription établie, présentée et annotée par Marie Polderman, Paris, Ibis Rouge, 2002.

⁴ ANOM DPPC not 172, M^e Rondeau, in Vente de l'habitation dite le Diamant le 19 mars 1789. (Photo 34).

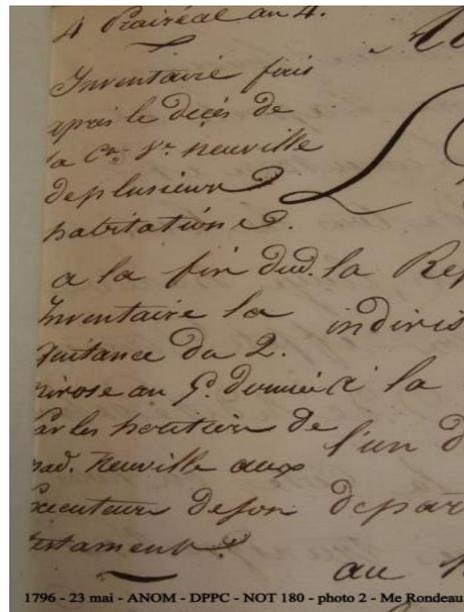
dont celle du haut correspond à la maison de maître construite en bois comme toutes les demeures de l'époque, dans une région où la pierre est rare et montrant les marques d'une demeure aisée, comme l'attestent les débris de poteries trouvés. Là, il exploite les terrains avec une cinquantaine d'esclaves employés à la culture du roucou, du coton et du cacao. Il réside principalement dans cette habitation, même s'il dispose d'un logement à Cayenne. Une lettre de Bernard de Jussieu du 5 avril 1747 précise qu'elle «se situe à Rémire au lieudit Le Diamant, près de la mer».⁵ Touché par les querelles qui l'opposent dans les années 1770 à l'ordonnateur Maillard-Dumesne soutenu par le gouverneur de la colonie, qualifié par ses adversaires "d'esprit inquiet, turbulent, ennemi de l'autorité",⁶ il quitte la colonie en 1771 et regagne la métropole. Il mourra le 19 mars 1779, à soixante et onze ans, dans le dénuement. Sa veuve obtiendra une pension du Roi.⁷ Sa fille Anne, née en 1755, par le partage des biens de succession, se retrouve en possession de l'habitation, ainsi que son époux, Henry Louis Théodore, comte de Toustain, sieur Dumanoir, seigneur de Beauregard, ayant opté dans son contrat de mariage pour la communauté des biens. Elle meurt en 1786, laissant trois enfants. Trois ans plus tard, en 1789, le comte de Toustain vend l'habitation le Diamant à Madeleine Thérèse Dandiffredy, veuve en premières noces de François Régis Courant et en secondes de Parfait de Neville, pour un prix de 60 000 livres.⁸ Après le décès de celle-ci, un inventaire de ses biens est dressé, comme l'atteste l'acte du 4 Prairial an 4, soit le 23 mai 1796, avec comme exécuteurs testamentaires le citoyen Macaye et la citoyenne Artur, veuve de Jean Jacques Isidore Artur, fils de Jacques François Artur, décédé en 1784.

⁵ AD 17, 2 MI 817, série J, 4J 2180. Information donnée par Yannick Le Roux, archéologue et auteur de *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime : étude de la culture matérielle*. Ehess, Paris, 1995.

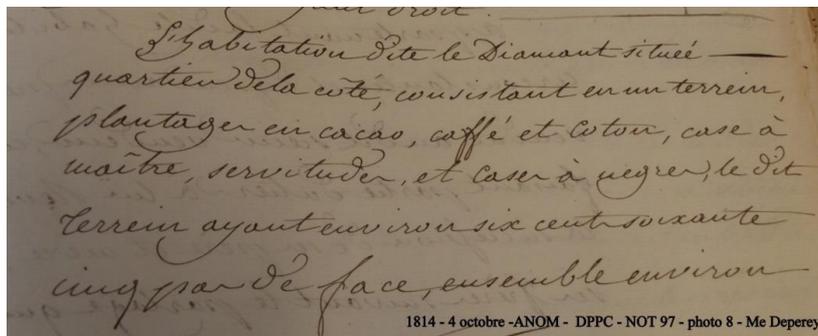
⁶ ANOM série E numérisée, f° 426.

⁷ ANOM, série E numérisée, f° 521.

⁸ ANOM DPPC not 172, M^e Rondeau, 19 mars 1789 : Vente de l'habitation dite le Diamant. (Photos 30-39).



Dans cet inventaire,⁹ nous trouvons que la maison de maître comprend une salle à manger bien meublée, une chambre à coucher, un cabinet, un petit cabinet, un petit magasin, une manufacture pour le cacao, une cuisine, un grenier. L'ensemble, comprenant aussi les servitudes, c'est-à-dire les plantages, terrains, dépendances, est estimé à 10 000 livres. Le 4 octobre 1814, l'acte de vente de l'habitation le Diamant et du terrain Montsec à Annette Artur, veuve Subrac est signé à l'étude de maître Duperey par Courant l'aîné.¹⁰



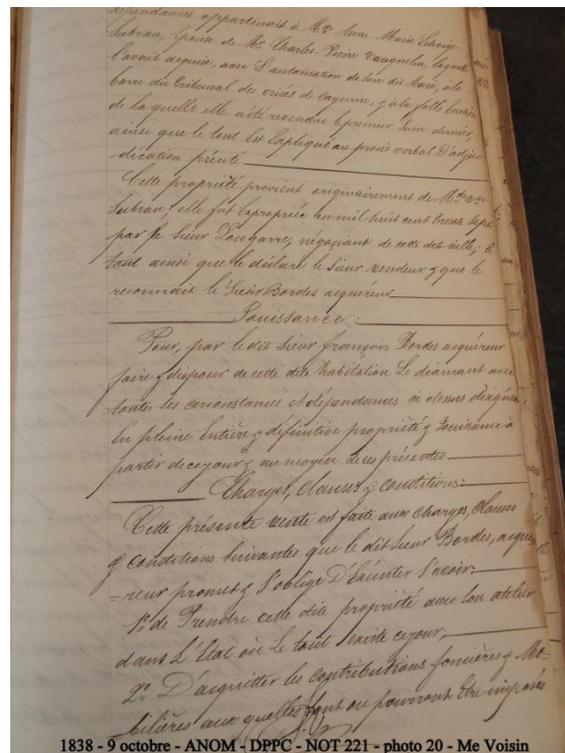
Il précise que l'habitation et le terrain dit Montsec consistent en un terrain, plantages en cacao, café et coton, case à maître, servitudes et cases à nègres, le tout pour 10 000 francs argent de la colonie. Annette Artur ayant été expropriée en 1837 par le sieur Langarre,¹¹ l'habitation est

⁹ ANOM DPPC not 180, M^e Rondeau, 4 prairial an 4 : Inventaire après le décès de la citoyenne veuve Neuville. (photos 2 à 13).

¹⁰ ANOM DPPC not 97, M^e Duperey : Vente par Courant l'aîné à demoiselle Annette Artur de l'habitation le Diamant et du terrain Montsec. (Photos 11 à 15).

¹¹ ANOM DPPC not 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes. (Photo 20).

acquise aux enchères publiques par Thomas Marie Goyriena pour le compte de Jacques Frederik Kreutzer, alors absent de la colonie.

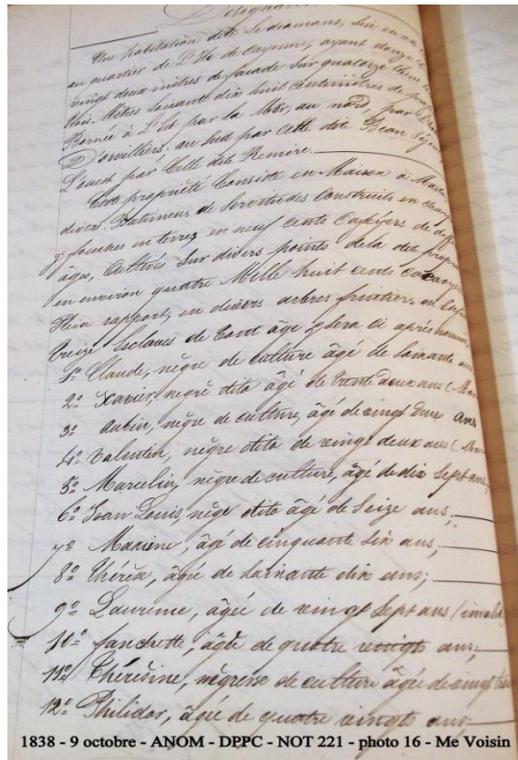


Dans l'acte de vente du 9 octobre 1838 de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes, le notaire prend soin de préciser que Thomas Marie Goyriena est apparu comme le propriétaire de l'habitation car il a oublié de faire la déclaration indiquant qu'il n'a agi que sous mandat.¹²

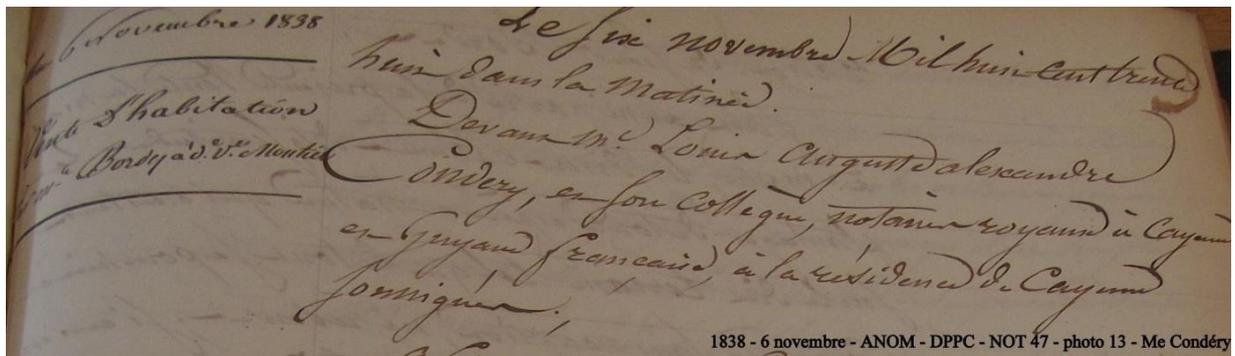
L'acte précise aussi que l'habitation, sise au quartier de l'Ile de Cayenne, ayant 1 222 mètres de façade et 1 423 mètres de profondeur, est bornée à l'est par la mer, au nord par l'habitation d'Orvilliers, au sud par celle dite Beauséjour, à l'ouest par celle de Remyre.¹³

¹² ANOM DPPC not 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes. (Photo 19).

¹³ ANOM DPPC not 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l'habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes. (Photo 16).



Il indique que la propriété consiste en une maison à maître, divers bâtiments et servitudes, en 900 caféyers, environ 4 800 cacaoyers, arbres fruitiers et une douzaine d’esclaves.¹⁴ Le 6 novembre suivant, la propriété est revendue par François Bordes à Marie Christine Viriot, veuve Moutier.¹⁵



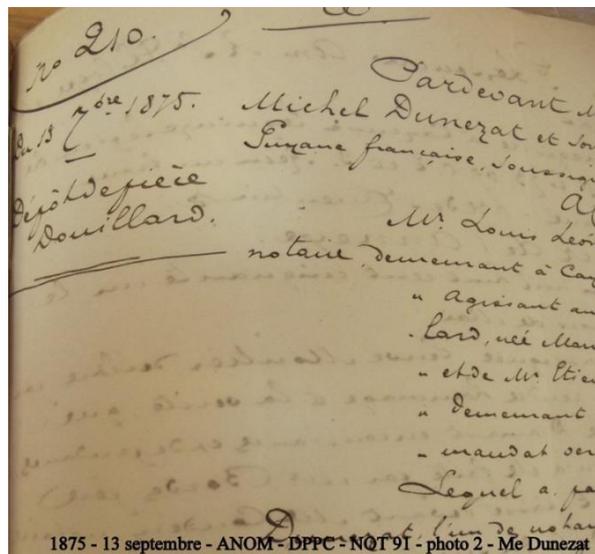
Celle-ci n’est qu’un prête-nom. En effet, le 14 mai 1875, au dépôt de pièce Douillard, le notaire joint en annexe la déclaration de Marie Christine Viroit, veuve Moutier, indiquant que, lorsqu’elle a acquis l’habitation le 6 novembre 1839, elle n’était que le prête-nom de son gendre,

¹⁴ ANOM DPPC not 221, M^e Voisin, 9 octobre 1838 : Vente de l’habitation le Diamant par Jacques Frederik Kreutzer à François Bordes. (Photos 12 à 27).

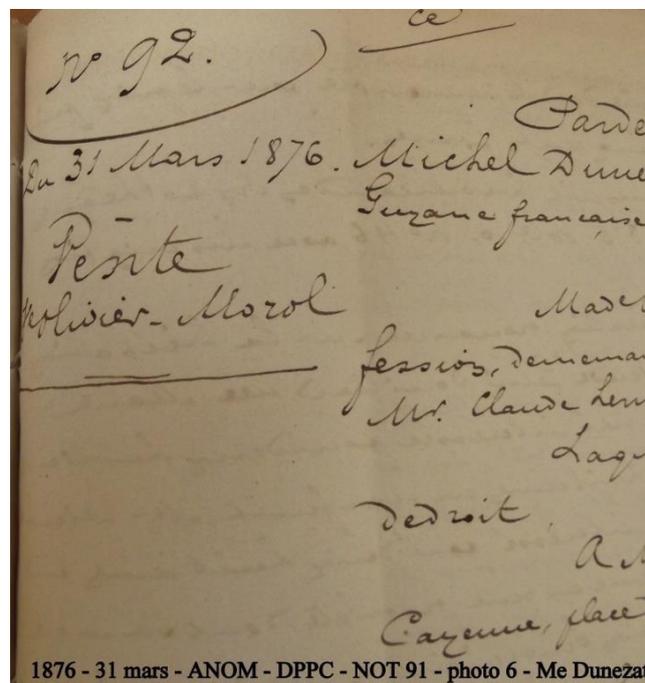
¹⁵ ANOM DPPC not 47, M^e Condery, 6 novembre 1838 : Vente d’habitation par François Bordes à veuve Moutier. (Photos 11 à 23).

Caroline Carlon

Félix Douillard, afin de l'aider dans les arrangements qu'il était obligé de prendre avec ses créanciers à la suite de malheurs.¹⁶



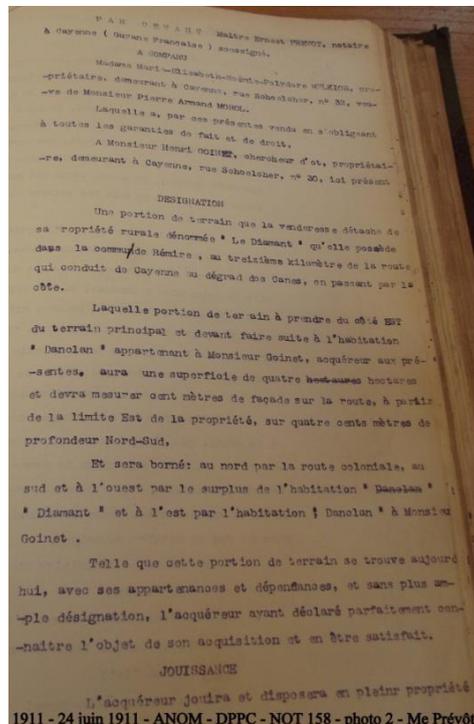
Le 14 septembre de la même année, la propriété est vendue aux enchères, pour le prix de 6 025 francs, à Marie Joséphine Eugénie Giaimo, veuve Claude Henry Aimé Olivier, qui s'empresse de la revendre un an plus tard à Pierre Armand Morol, pour un prix principal de 8 500 francs.¹⁷



¹⁶ ANOM DPPC not 91, M^e Dunezat, 13 septembre 1875 : Dépôt de pièce Douillard. (Photos 2 à 5).

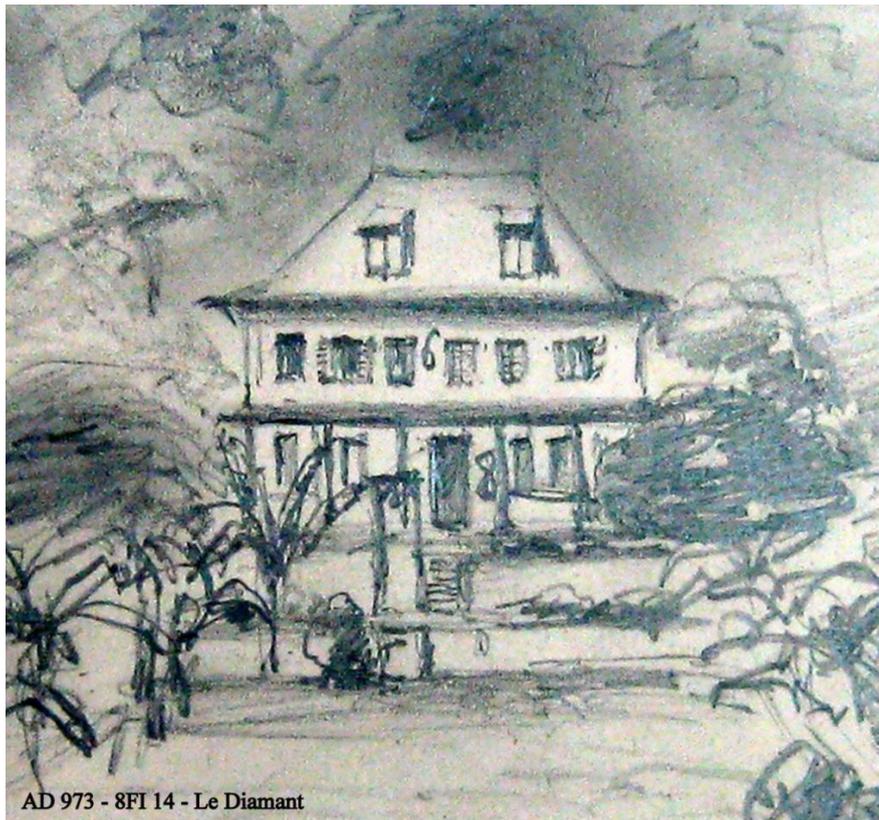
¹⁷ ANOM DPPC GUY/REP/2, M^e Dunezat, 31 mars 1876 : Vente de l'habitation le Diamant pour Marie Joséphine Eugénie Giaimo, veuve Olivier à Armand Morol. ANOM DPPC not 91, M^e Dunezat, 31 mars 1876 : vente Olivier-Morol, habitation le Diamant. (Photos 6 à 11).

On peut remarquer qu'en 1911, le 24 juin, Marie Elisabeth Noémie Polydore Melkior, veuve de Pierre Morol, vend à Henri Goinet, chercheur d'or, une portion de terrain détachée de la propriété rurale le Diamant.¹⁸



La demeure principale de l'habitation le Diamant est abandonnée au XX^e siècle.

¹⁸ ANOM DPPC not 158, M^e Prévôt, 24 juin 1911 : vente par Marie Elisabeth Noémie Polydore Melkior à Henri Goinet d'une partie de l'habitation le Diamant. (Photos 2 à 4).



Quelques croquis conservés aux archives départementales de Cayenne nous présentent la maison de maître de l'habitation, située au flanc du mont Mahury, vers 1860, au temps de la famille Douillard. C'est une maison à un étage, avec galerie, avec six fenêtres en façade au premier étage, ayant la facture classique de toutes les demeures coloniales de Rémire, à cette époque.¹⁹

Les 16 et 17 novembre 2000, le Conservatoire du littoral fait l'acquisition des parcelles AP79, 235, et 340 qui constituent la plus grande partie de l'habitation Artur dite le Diamant.²⁰

Les vestiges de l'habitation le Diamant ont fait l'objet d'une mise en valeur importante avec dégagement du couvert végétal, plantations de cacaoyers et restauration des murs de soutènement. Ces travaux n'ont pas compris les fouilles archéologiques qui auraient permis de découvrir de possibles niveaux anciens à l'emplacement de la maison de maître abandonnée depuis un siècle²¹.

¹⁹AD973 8FI (photos 13 et 14).

²⁰ *Commune de Rémire-Montjoly. Habitation le Diamant. Inventaire général du patrimoine culturel: IA973000564. Carte archéologique nationale 9709017, L'inventaire, Région Guyane, page 3.*

²¹ Leroux Y., *Rémire, les habitations coloniales. (XVIII^e-XIX^e siècles)*, L'Inventaire, Région Guyane, 2011, page 31.

L'habitation Pascaud

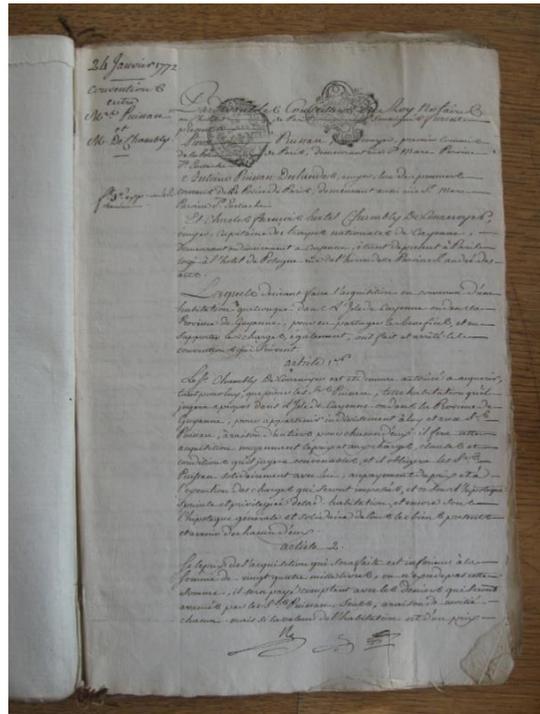
Cette habitation se situe à Degrad des Cannes, à l'embouchure du fleuve Mahury, dans la commune de Rémire. Selon les relevés effectués par le Service Régional de l'Archéologie, des vestiges, observés sur 10 000 mètres, attestent d'une occupation du site depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'au XX^e siècle. On a pu y trouver, en particulier, des débris de faïences fines anglaises, dites *cream ware*, diffusées largement au dernier quart du XVIII^e siècle, dont la présence est un indice chronologique assez sûr de la fin de l'Ancien Régime, ou de la Révolution ou de l'Empire.²² Cette habitation, dite aussi Sainte-Rose, les Trois-Amis et Chambly est à ses débuts la propriété d'un juge, le juge Pascaud, dont on peut trouver la signature au bas d'actes notariés, conformément aux édits royaux qui demandaient que les juges contresignent les actes notariés.²³

La sous-série C14 étant en voie de numérisation aux ANOM, les documents de la « Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française» (1651-1848) du Secrétariat d'État à la Marine, concernant la période et les personnes ne peuvent être exploités. L'habitation les trois-Amis, dite Sainte-Rose est acquise par Charles François Hertel Chambly de Cournoyer à Marie Julien Solain Baron et Marie Rose Bertier, son épouse, par acte de M^e Veillon, notaire en Saintonge, le 24 août 1772, acte insinué au greffe de Cayenne le 4 janvier 1773 pour le compte de la société formée entre Cournoyer, Pierre Puissan et Antoine Puissan Deslandes, suivant l'acte de M^e Gilbert, notaire à Paris, le 24 janvier 1772.²⁴

²² Leroux Y., *L'habitation guyanaise sous l'ancien régime, étude de la culture matérielle*, thèse de doctorat EHESS, Paris, 1994, page 735.

²³ ANOM DPPC not 172, M^e Rondeau, 19 mars 1789 : vente de l'habitation dite le Diamant. (Photo 39).

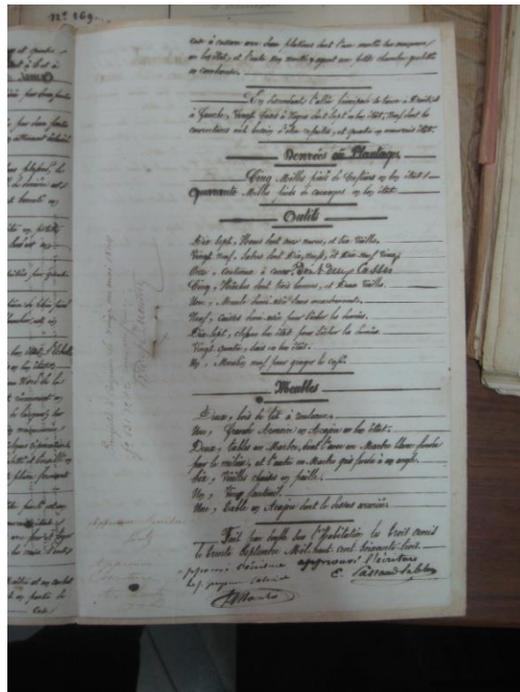
²⁴ AN, T 682 : papiers Chambly. (Photos 1 à 26 dont photos 2 à 4).



En 1864, à l'étude de M^e Dunezat, à Cayenne, lors de la prolongation de bail de l'habitation les Trois-Amis ou Chambly par Mme Pascaud-Sablou aux époux Lantz, un inventaire des lieux, dressé par M. Le Boucher, sous-ingénieur colonial, le 30 septembre 1863, est joint à l'acte. Il contient la description des bâtiments, plantations, meubles, outils et ustensiles de l'habitation et est très instructif.²⁵ En effet, il donne une description précise de la maison de maître, ayant 13 mètres de longueur sur 10,35 de largeur, les deux galeries comprises, couverte en bardeaux et bâtie sur maçonnerie, avec une terrasse sur le devant. Au rez-de-chaussée, une pièce centrale, carrelée de carreaux de marbre blanc et gris, est éclairée par quatre fenêtres et deux portes donnant dans deux cabinets. La terrasse est construite en maçonnerie de moellons et mortiers de terre. Au premier étage se trouve une pièce centrale ouvrant sur une pièce à gauche et à droite une chambre avec un cabinet attenant. La couverture en bardeaux, qui apparaît vers 1700 et remplace la couverture en paille plus sujette aux incendies, est en bon état. Au nord et au sud de la maison, on peut trouver trois carquets fourche en terre. Dans les plantages, on dénombre 5 000 pieds de caféiers et 40 000 pieds de cacaoyers. Les outils sont rudimentaires, houes, haches, couteaux et les meubles peu nombreux.²⁶

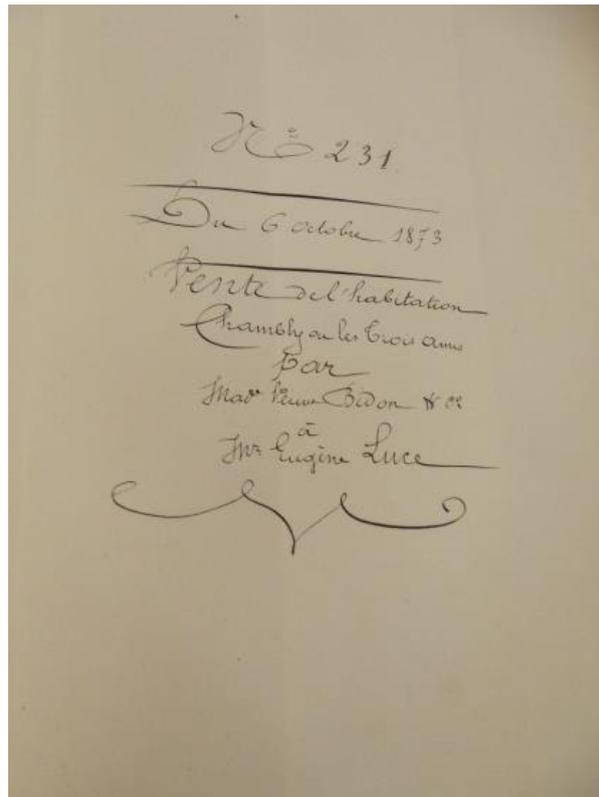
²⁵ AD 973, 2 E 1/42 : inventaire du 30 septembre 1863. C31. (Photos 3 et 4).

²⁶ AD 973, 2 E 1/42, C31: inventaire 30 septembre 1863. (Photo 5).



Le 6 octobre 1873, dans l'étude de M^e Rousseau Saint-Philippe, Louis Charles Urbain Martin, agissant pour Elisabeth Charlotte Pascaud-Sablou, veuve Bidon, demeurant à Nantes, Antoine Lalouel, Joseph Evrard, Elisabeth Eugénie Juetz, veuve Puissan, demeurant tous trois à Paris, Julie Puissan, demeurant à Melun, vend à Marie Eugénie Luce l'habitation les Trois-Amis ou Chambly, consistant en une maison de maître à étage, des cases pour travailleurs, une cuisine et une case à manioc, des outils et ustensiles d'exploitation, quelques vieux meubles, des plantations de caféiers et cacaoyers, des arbres fruitiers et des terres cultivées, pour 30 000 francs.²⁷

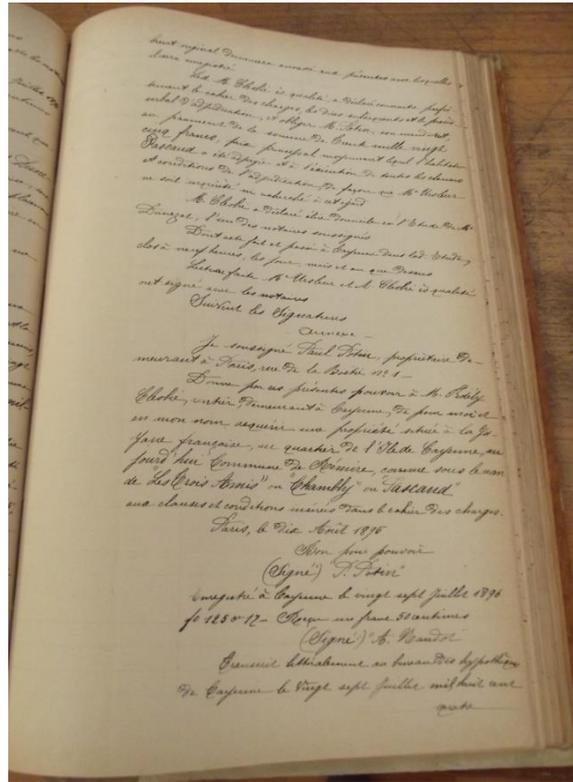
²⁷ ANOM DPPC not 205, M^e Rousseau Saint-Philippe, 6 octobre 1873 : Vente de l'habitation les Trois-Amis ou Chambly à Luce. (Photos 9 à 18).



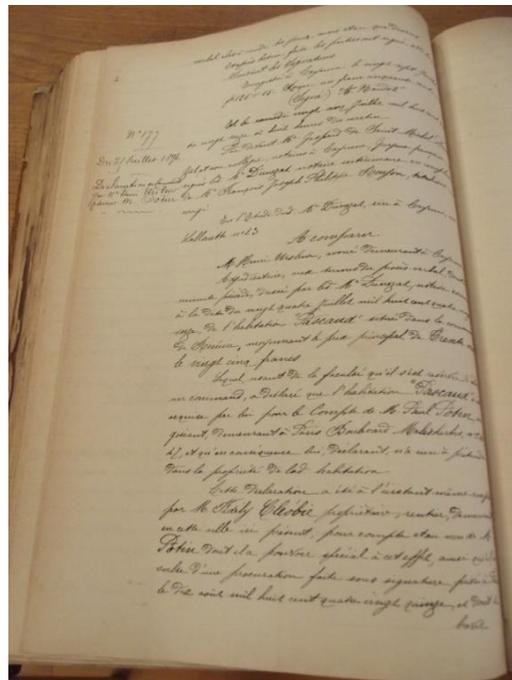
Le 20 juin 1896, à l'étude de M^e Ronjon, est signé le dépôt du cahier des charges, vente de la succession Luce, dont le cinquième lot est l'habitation Pascaud.²⁸ Le 24 juillet 1896, dans la même étude est signée la vente par adjudication des immeubles de la succession Luce. Le cinquième lot, l'habitation Pascaud, est attribué à M. Ursleur, adjudicataire pour le compte d'autrui pour la somme de 30 000 francs.²⁹

²⁸ ANOM DPPC not 189, M^e Ronjon, 20 juin 1896 : Dépôt du cahier des charges succession Luce. (Photos 1 à 34).

²⁹ ANOM DPPC not 189, Me Ronjon, 24 juillet 1896 : adjudication des immeubles de la succession Luce. (Photo 32).



L'acte est complété par une déclaration du 25 juillet d'Henri Ursleur attestant avoir agi pour le compte de Paul Potin.³⁰



³⁰ ANOM DPPC not 189, M^e Ronjon, 25 juillet 1896 : adjudication des immeubles de la succession Luce. (Photo31).

Caroline Carlon

Né en 1847, Paul Potin est le fils de Félix Potin qui a révolutionné l'épicerie du XIX^e siècle par ses idées novatrices : pour réduire les coûts, il limite les intermédiaires, produit ses propres matières premières et crée ses propres usines. Le chocolat Félix Potin est connu par voie d'affiches.



Paul Potin, colonisateur en Tunisie et Algérie pour les vignobles, va développer en Guyane, pendant vingt ans, la production du cacao et accomplir des aménagements considérables à l'habitation Pascaud. Le domaine s'étend alors sur 292 hectares et comprend 75 hectares de cacaoyers, des caféiers, des orangers de Curaçao, des citronniers, des arbres fruitiers. On peut voir encore aujourd'hui sur le site des vestiges des matériaux servant à la transformation du cacao : rails, treuils, poêles...

En 1923, peu de temps avant le décès de Paul Potin, paraît dans le « Journal officiel de la Guyane française » l'annonce de la vente de l'habitation Pascaud d'une contenance de 292 hectares, comprenant sur 74 hectares des plantations de cacaoyers, des bâtiments tous desservis en eau. L'habitation est acquise le 7 février 1923, à l'étude de M^o Prévôt, par un négociant, Sen Wo Lee, pour la somme au comptant de 53 000 francs. L'habitation passera, selon les dires, dans les années 30-40, à la famille Tanon, propriétaire d'une compagnie de cabotage, la « Compagnie commerciale des Antilles françaises », qui va y produire des ananas et des bananes. Depuis 1985, l'habitation appartient au Conseil général.